



# Confédération Ornithologique Mondiale

Président Général, Carlos Fernando RAMÔA,

Réf. : PG2018-09

PÓVOA DE VARZIM le 3 avril 2018

Cher Messieurs

**Vitor Jesus**, éleveur **PT-BN49**

**Nuno Sobral**, éleveur **PT-AX74**

**Carlos Moia**, éleveur **PT-AC07**

Et p.c.

A Madame et Messieurs les Membres du Comité Directeur C.O.M.

Aux Messieurs les Membres du Comité-Exécutif de l'OMJ

Monsieur le Président de la COM-Portugal Jorge Quintas

Monsieur le Président de la COM-Espagne, Miguel Penzo Rodriguez

Monsieur le Président de la FOI/Comité Org. Cesena 2018, Antonio Sposito

Monsieur le Président de la COM-Italie, Ignazio Sciacca

Monsieur Jose Bañares

Messieurs,

Ensuite des graves événements constatés les jours du décapement du Mondial 2018 à Cesena, Italie et en considérant :

1-les informations contenues dans une lettre de réclamation envoyée par le Président de la COM-Espagne sur la disparition d'oiseaux appartenant à monsieur Jose Bañares, éleveur espagnol qui a participé à Cesena 2018

2-les informations contenues sur la plainte présentée le 10 février 2018 par monsieur Jose Banares dans le bureau de police de Cesena, Italie (Legione Carabinieri Emilia Romagna) contre les personnes éleveurs portugais Vitor Jesus, Nuno Sobral et Carlos Moia



# Confédération Ornithologique Mondiale

Président Général, Carlos Fernando RAMÔA,

3-la vérification de la notification des accusés et ça avec toutes les informations disponibles

4-l'organisation d'une session d'audition des trois accusés, avec sa présence et aussi en présence du Président Général de la COM, Carlos Fernando Ramôa, du Président de la COM-Portugal Jorge Quintas et des membres du bureau COM-Portugal Carlos Delgado, Rui Vale, Alberto Alves, Eutíquio Silva et Paulo Fernandes

5-l'audition des témoins Adelino Vieira, Manuel Fonseca, Paulo Simões, Rui Belchior, Antonino Soares et Paulo Costa, sur les opérations de decagement et transport,

6- tous les déclarations des accusés, des témoins et les faits de connaissance générale et publique

7-la lettre envoyée par la COM-Portugal, daté du 15 mars 2018,

8-les Statuts de la COM, les règlements COM et OMJ, le Cahier des Charges du Mondial Cesena 2018 et le rôle du Comité Directeur de la COM et les compétences de son Président-Général,

## **le Comité-Directeur de la COM considère que:**

a) les trois éleveurs accusés n'ont pas respecté les règles de decagement : Sobral et Jesus ont decagé eux-mêmes ses oiseaux et l'éleveur Carlos Moia a fait sortir ses cageots du hall de l'exposition au hall de la bourse et retour avant de le ramener aux convoyeurs.

b) de l'enquête conduit on peut conclure que Vitor Jesus et Nuno Sobral sont intervenus dans la disparition des oiseaux de Jose Bañares exposés au mondial de Cesena 2018.



# Confédération Ornithologique Mondiale

Président Général, Carlos Fernando RAMÔA,

c) de l'enquête conduit, on peut conclure que l'éleveur Carlos Moia a décaqué ses oiseaux en présence d'un convoyeur autorisé. On ne peut pas conclure de son intervention dans la disparition des oiseaux de Jose Bañares exposés au mondial de Cesena 2018.

Et par conséquent décide :

- Cas **NUNO SOBRAL et VITOR JESUS**: Ils ont décaqué ensemble avec leurs oiseaux à Cesena. Deux des oiseaux de l'éleveur JOSE GARCIA BANARES ont été retrouvés dans un cageot de SOBRAL et un oiseau dans le cageot de JESUS. Après avoir compris qu'une plainte était déposée et que des contrôles allaient avoir lieu, SOBRAL a téléphoné à aux convoyeurs pour lui demander de sortir les oiseaux de son cageot. Il a précisé avoir vu VICTOR JESUS prendre des oiseaux de JOSE GARCIA BANARES et les mettre dans les cageots SOBRAL et JESUS.

**Proposition de sanction pour les deux éleveurs : Interdiction de participation aux activités de la COM, Mondiaux et Expositions internationales COM incluses, pendant 10 ans à compter de 2018. Publication dans les Nouvelles de la COM.**

En considérant la situation d'absence de contrôle et de sécurité général dans les halls, ont décidé de leur accorder la réduction d'une année sur l'application de la sanction relative à l'absence de respect pour les règles de décaquement.

**L'interdiction sera donc pour ses deux éleveurs d'une durée de 9 ans à compter de 2018.**



# Confédération Ornithologique Mondiale

Président Général, Carlos Fernando RAMÔA,

- Cas **CARLOS MOIA** : Il a décafé ses oiseaux en présence d'un aide convoyeur portugais, RUI BELCHIOR. Un des oiseaux convoités propriété de JOSE BANARES a été retrouvé dans son cageot. Son intervention dans la disparition est considérée comme non prouvée. Il a également fait transférer son cageot au Hall de la bourse avant de le ramener aux convoyeurs, ce qui est contraire aux règles.

**Proposition de sanction : Interdiction de participation aux activités de la COM, Mondiales et Expositions internationales COM incluses, pendant 1 année à compter de 2018. Publication dans les Nouvelles de la COM.**

En considérant la situation d'absence de contrôle et de sécurité général dans les halls, ont décidé de lui accorder le sursis sur l'application de la sanction.

**Il recevra donc un avertissement enregistré.**

Les interdictions doivent être appliquées d'immédiat avec la notification des éleveurs.

Un recours écrit peut être introduit à la C.O.M. par lettre recommandée adressée au Président-Général de la COM avec copie à la Secrétaire-général.

Le Comité Directeur de la COM offre publiquement ses excuses à Monsieur Jose Bañares et à la COM-Espagne par la situation qui s'est déroulée.

Le Président Général, Carlos Fernando RAMÔA,